



**intégration
pour tous**

Benchmarking 2009 : présentation des résultats

VEVEY, 30 NOVEMBRE 2009 - Pour la quatrième année consécutive, **IPT intégration pour tous** a mené une enquête sur l'intégration en entreprises des personnes atteintes dans leur santé. Ciblée sur les entreprises de plus de 50 collaborateurs, essentiellement en Suisse alémanique, l'enquête 2009 se veut complémentaire de celle réalisée l'an dernier auprès de 1'700 entreprises, romandes pour la grande majorité. Au total, 1958 entreprises représentant plus de 123'000 collaborateurs constituent la base de données. Réalisée en collaboration avec l'Observatoire Universitaire de l'Emploi de Genève, l'analyse a mis en évidence un taux d'intégration minimal¹ de 2,9%. Ce sont ainsi 3'555 collaborateurs atteints dans leur santé qui sont employés dans les entreprises participantes.

Les généralités

Basée sur 10 indicateurs, l'enquête a pour but de permettre aux entreprises de mesurer et comparer leurs pratiques d'intégration. Aux 3 indicateurs d'intégration générale s'ajoutent 4 indicateurs en lien avec le système de management, 2 liés au niveau opérationnel et enfin 1 dernier indicateur subsidiaire concernant la discrimination positive.

Plus de 800 des 1'958 entreprises participantes sont des micro-entreprises de moins de 10 collaborateurs. Bien que constituant 40% des entreprises de ce benchmarking, elles représentent uniquement 3,2% du total des collaborateurs concernés. A l'inverse, les grandes entreprises de plus de 250 employés englobent près de 53% de la population touchée par l'enquête, alors qu'elles ne représentent que 5,2% du nombre d'entreprises participantes.

Plus globalement, près de 80% des entreprises répondantes comptent moins de 50 collaborateurs et emploient 15 % de la population totale de l'enquête.

Concernant la répartition géographique des entreprises, plus de la moitié sont établies dans la région lémanique, 16% au Tessin et le tiers restant divisé entre l'espace Mittelland, le bassin zurichois et la Suisse du nord-ouest.

Le nombre de personnes atteintes dans leur santé au sein des entreprises participantes est de 3'555 soit près de 3% du total des collaborateurs. Des variations selon les zones géographiques sont constatées. Ainsi, pour la région zurichoise, le taux d'intégration est plus important que la moyenne

¹ Nous parlons de taux d'intégration minimal compte tenu du fait que des questions liées au nombre de personnes atteintes dans leur santé au sein de l'entreprise n'ont pu être complétées par certains participants.

nationale avec 3,5%. Idem pour la région lémanique avec 3,2%. Ailleurs, il est inférieur : 2,4 % pour le Mittelland, et la Suisse du nord-ouest, et 1,8% pour le Tessin.

Après regroupement selon les régions linguistiques, les entreprises présentes dans les cantons germanophones et francophones affichent un taux d'intégration similaire de respectivement 3,1% et 3%.

(Voir tableau 1)

En fonction de la taille des entreprises, l'analyse dévoile que le pourcentage de personnes atteintes dans leur santé est plus élevé dans les micro-entreprises (4,1%) et les PME (3,2%) que dans les grandes entreprises de plus de 250 collaborateurs, qui présentent un taux d'intégration de 2,6%.

(Voir tableau 2)

Si l'on brosse un tableau par région linguistique, les entreprises alémaniques participantes de moins de 50 collaborateurs présentent un taux d'intégration supérieur à 6%, contre 3,4% aux entreprises romandes et 2,3% à celles tessinoises de même taille.

En revanche, parmi les entreprises participantes comprises entre 50 et 250 collaborateurs, ce sont celles des cantons francophones qui affichent le taux d'intégration le plus élevé, avec près de 4% de collaborateurs atteints dans leur santé parmi les plus de 18'000 personnes employées.

Au niveau enfin des grandes entreprises de plus de 250 collaborateurs (103 participants de notre enquête), ce sont celles des cantons germanophones qui se démarquent avec un taux d'intégration de 3,1%.

(Voir tableau 3)

Le comparatif a également été établi selon les secteurs d'activité, où le domaine de « l'administration publique, enseignement, santé et action sociale » figure en tête avec 4,5% de collaborateurs atteints dans leur santé. Ce secteur compte 314 entreprises pour un total de plus de 32'000 employés, dont plus de 1'400 présentent une atteinte à la santé. Le secteur des industries manufacturières regroupe quant à lui près de 30'000 collaborateurs pour un taux d'intégration de 3,1%.

Par contre, pour le secteur de la restauration, du transport et du commerce de gros et de détail, nous observons un taux inférieur (1,5%).

Les indicateurs d'intégration

42% des entreprises participantes abordent dans leur communication interne la question de l'intégration de personnes atteintes dans leur santé. Dans 26% des entreprises, une personne de référence est chargée de favoriser cette intégration et 16% se fixent des objectifs dans ce sens : adaptation de postes, aménagement des horaires, mise à disposition de places de stages ou non-discrimination.

6% des entreprises favorisent l'accès aux fonctions de cadres grâce à diverses mesures : horaires flexibles, travail administratif, formation continue.

Enfin, sur les 24 derniers mois précédant l'enquête, 20% des entreprises participantes ont engagé une ou plusieurs personnes atteintes dans leur santé et près d'une sur dix reconnaît avoir fait preuve de discrimination positive.

(Voir tableau 4)

Ici encore, des différences notables apparaissent selon la taille des entreprises. Ainsi la question de l'intégration de personnes atteintes dans leur santé est plus facilement abordée dans les moyennes et grandes entreprises. Le constat est le même en ce qui concerne la présence d'une personne de référence chargée de favoriser l'intégration. Ce sont également ces entreprises de plus de 50 collaborateurs qui ont le plus souvent engagé des personnes atteintes dans leur santé au cours de 24 derniers mois.

(Voir tableau 5)

Les résultats varient aussi selon les secteurs d'activité. Si près de 60% des entreprises du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale abordent le thème de l'intégration dans leur communication interne, le taux chute à 20% pour celles du secteur financier et des assurances.

Il est également intéressant de relever que les entreprises qui abordent le thème de l'intégration dans leur communication interne emploient globalement plus de personnes atteintes dans leur santé que celles pour qui cette question est en retrait. Cette constatation vaut aussi pour les entreprises se fixant des objectifs en lien avec l'intégration, et cela quelle que soit la taille de l'entreprise. En revanche, les entreprises disposant d'une personne de référence chargée de favoriser l'intégration présentent logiquement un taux d'intégration plus élevé, à l'exception des entreprises de plus de 250 collaborateurs, bien qu'une sur deux d'entre elles se fixe des objectifs en lien avec l'intégration.

(Voir tableaux 6, 7 et 8)

Finalement, les entreprises ayant engagé des personnes atteintes dans leur santé au cours des 24 derniers mois précédant l'enquête ont généralement un taux d'intégration supérieur à celles n'ayant pas procédé à ce type d'engagement. Cette constatation est même très marquée pour les microentreprises ayant recruté une personne atteinte dans leur santé au cours des 24 derniers mois précédant l'enquête. Celles-ci affichent en effet un taux d'intégration 4 fois supérieur.

(Voir tableau 9).

Merci de mentionner la source lors de publication, IPT intégration pour tous en collaboration avec l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE).

Contact :

Jonathan Emonet, chargé de communication, 021 925 92 46

jonathan.emonet@fondation-ipt.ch

Annexes

Tableau 1

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé par grandes régions linguistiques.

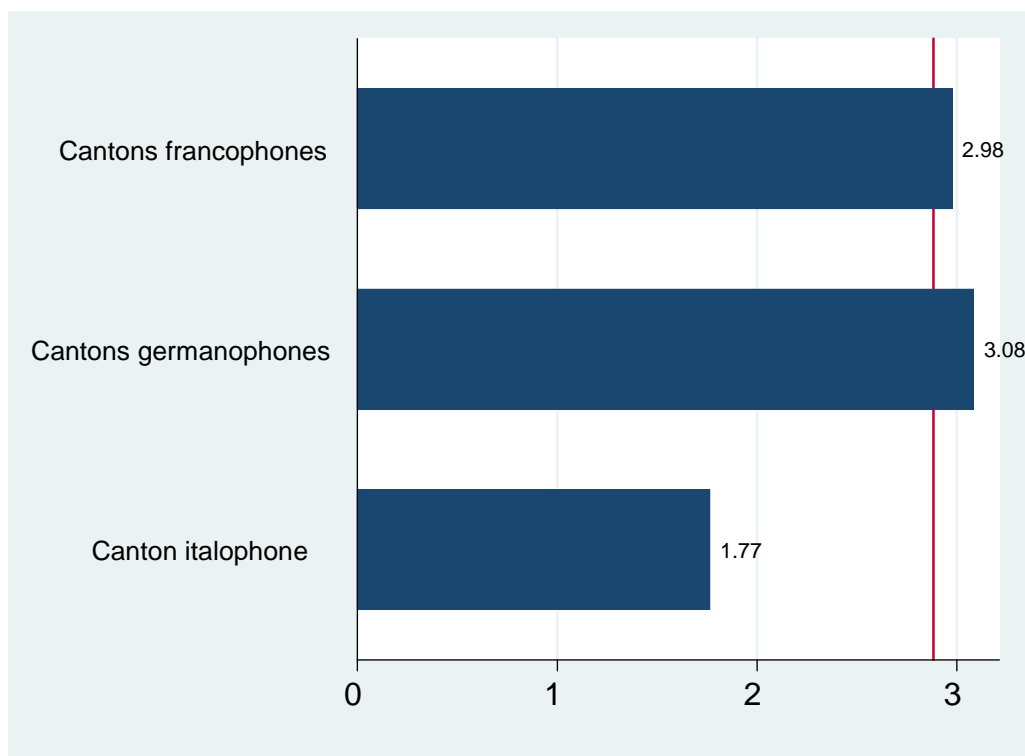


Tableau 2

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé selon la taille des entreprises.

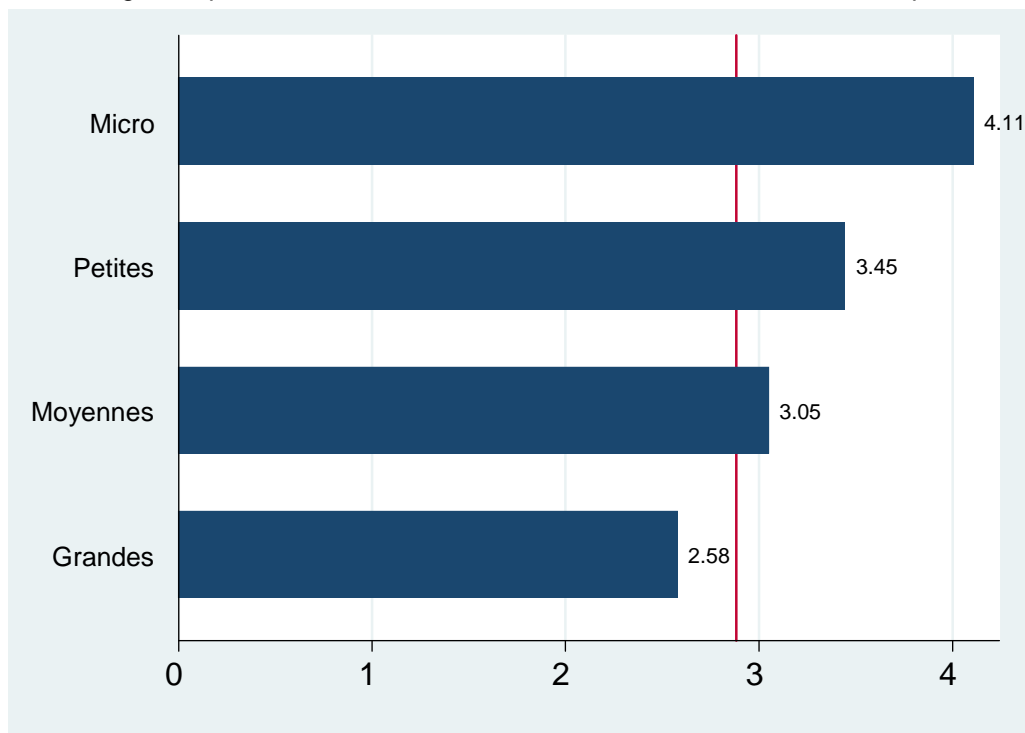


Tableau 3

Pourcentage des personnes atteintes dans leur santé par taille d'entreprises et région linguistique.

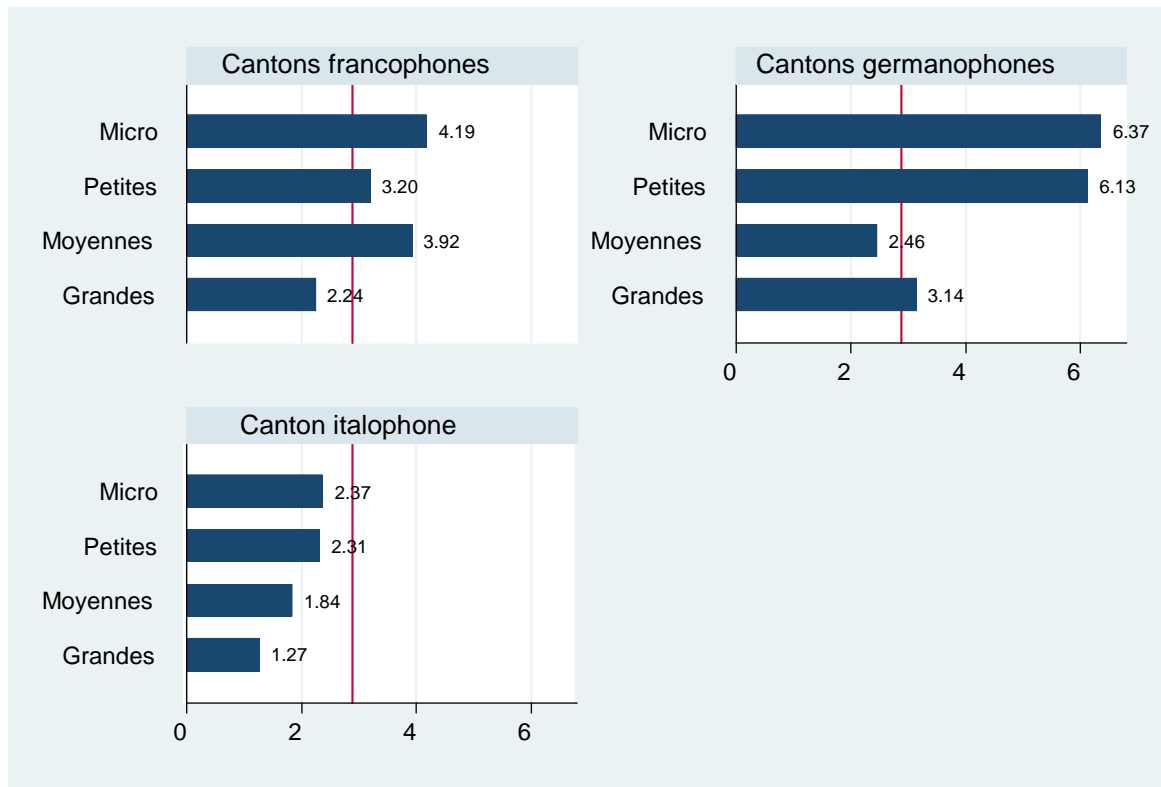


Tableau 4

Pourcentage des entreprises ayant répondu « oui » aux questions sur les indicateurs d'intégration.

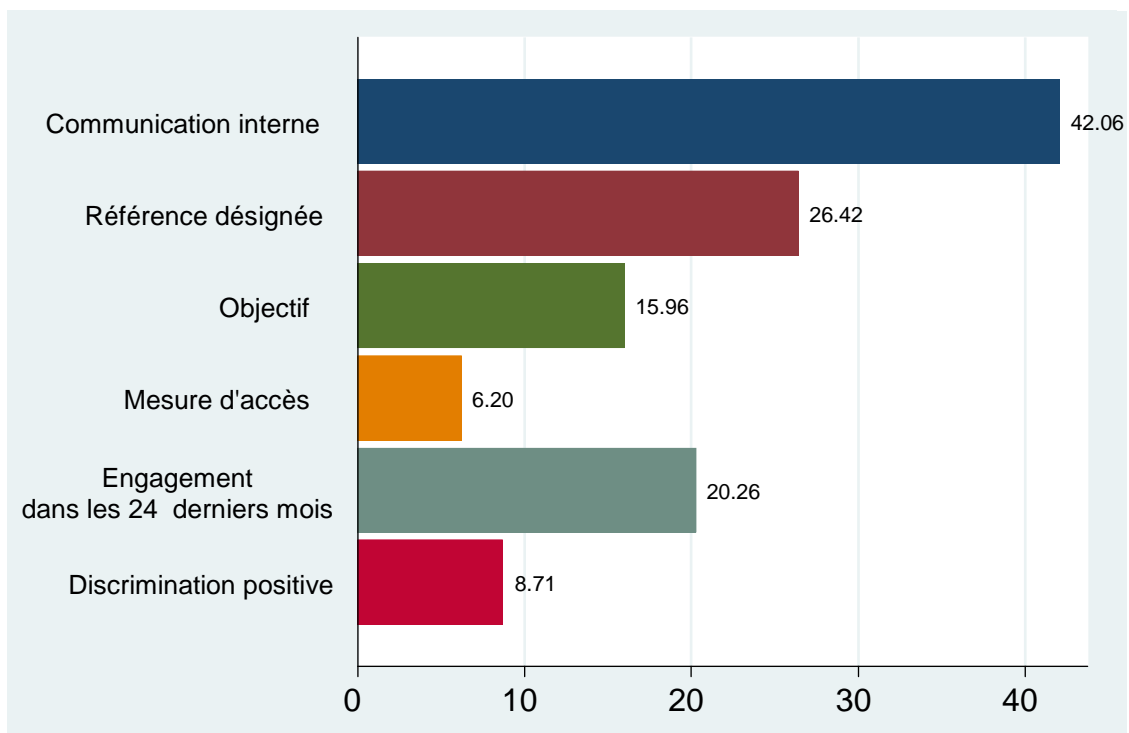


Tableau 5

Pourcentage des entreprises ayant répondu « oui » aux questions sur les indicateurs d'intégration (communication, référent, objectifs, ...) selon la taille des entreprises.

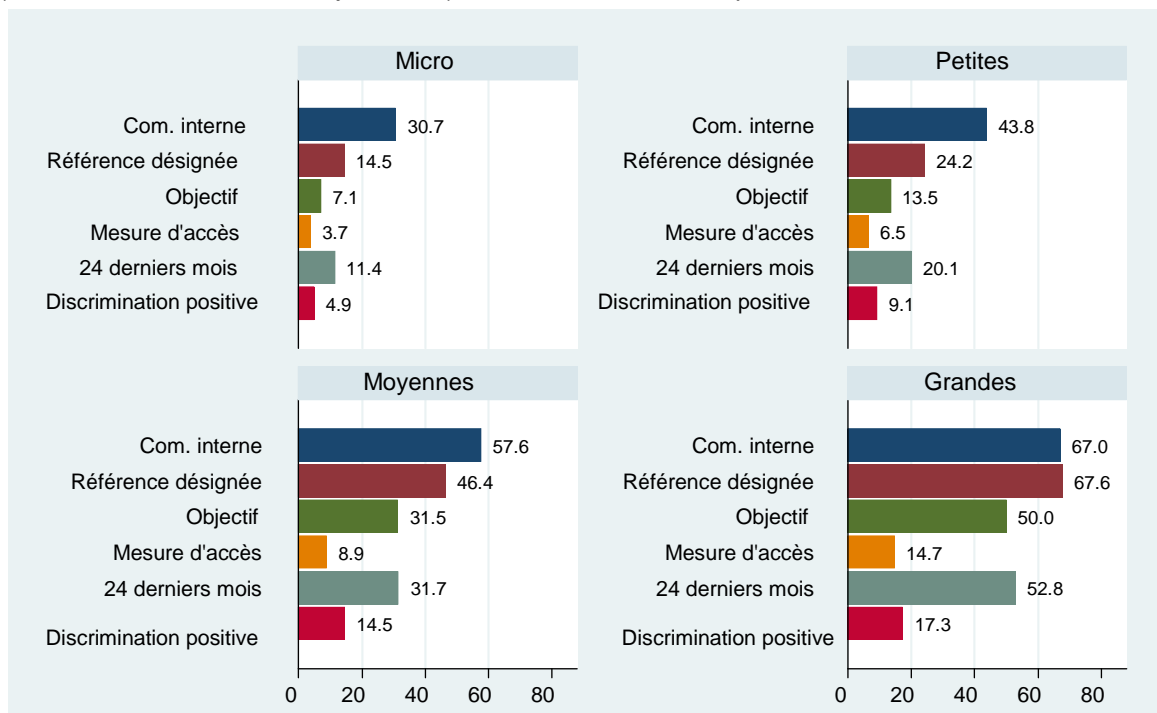


Tableau 6

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question « L'intégration de personnes atteintes dans leur santé est-elle abordée dans la communication interne de l'entreprise ? » Par taille d'entreprise.

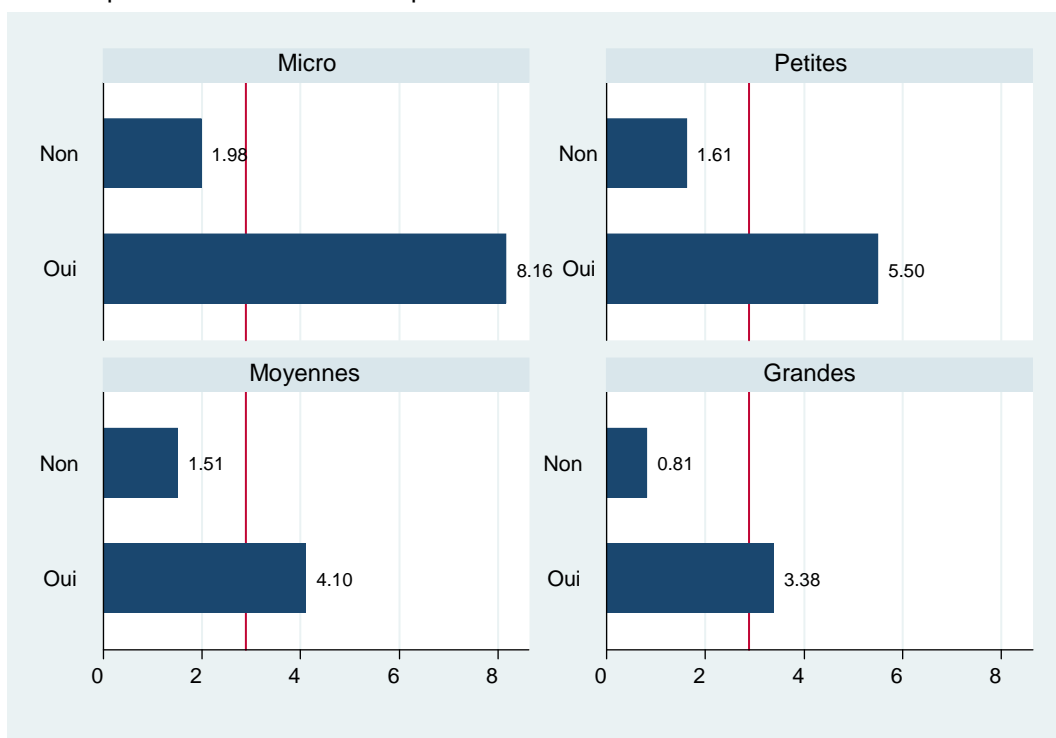


Tableau 7

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question « L'entreprise se fixe-t-elle des objectifs en relation avec l'intégration de personnes atteintes dans leur santé ? » Par taille d'entreprise.

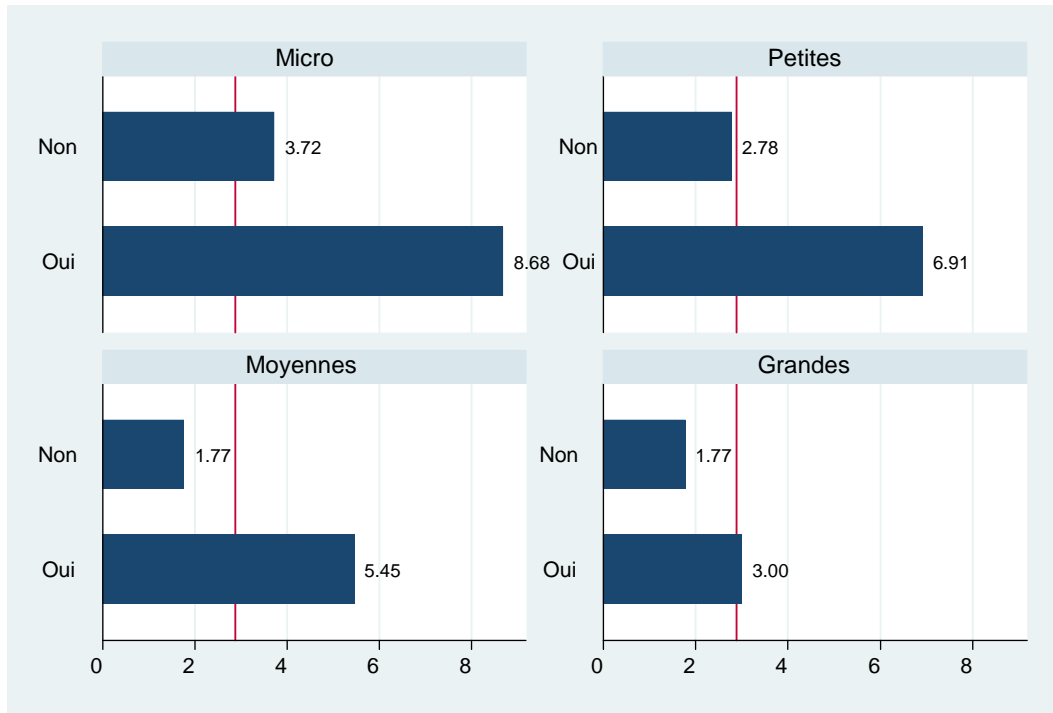


Tableau 8

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question « Existe-t-il dans l'entreprise une personne de référence clairement désignée pour favoriser l'intégration dans le personnel de personnes atteintes dans leur santé ? » Par taille d'entreprise.

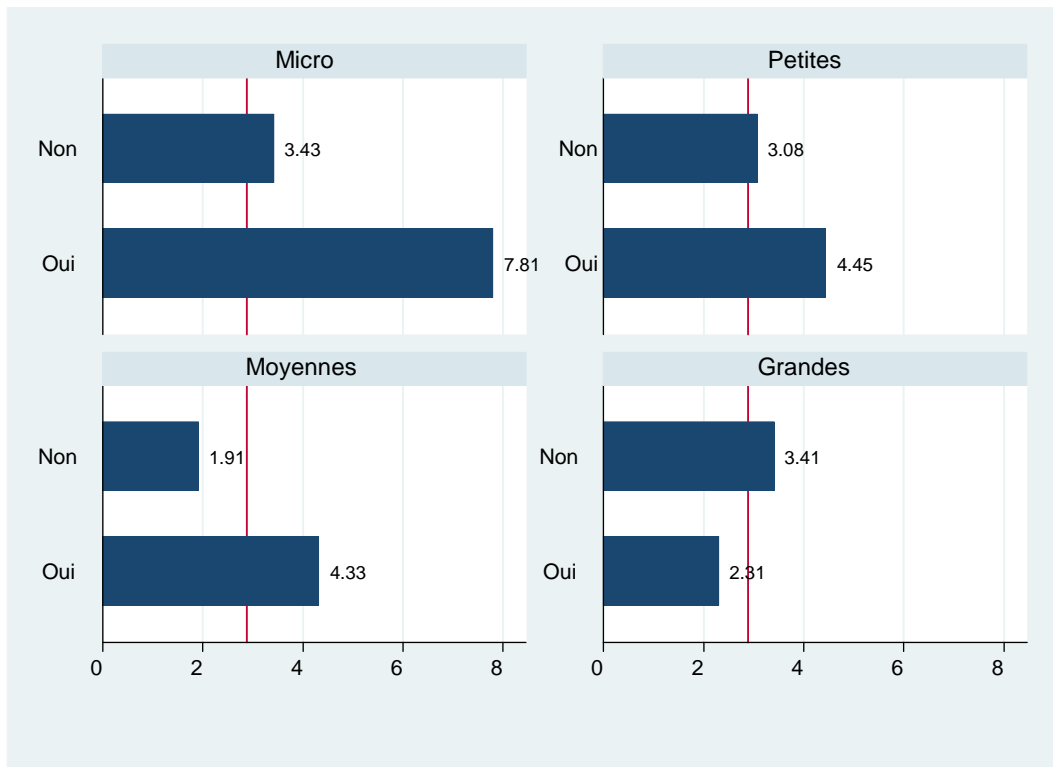


Tableau 9

Pourcentage de personnes atteintes dans leur santé dans l'entreprise en fonction de la question « L'entreprise a-t-elle engagé durant les 24 derniers mois des personnes atteintes dans leur santé ? » Par taille d'entreprise.

